

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 23 avril 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi
Mme Valleton donnant pouvoir à M. Grandin

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Sadi, M. Taïbi, M. Bluteau, M. Monany



Délibération n° 02-03 du 23 avril 2020

POLITIQUE CULTURELLE – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2020 – RENOUELEMENT DE CONVENTIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil général n°2012-VI-33 du 21 juin 2012 relative notamment à la création de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Aubervilliers-La Courneuve-Seine-Saint-Denis-Île de France »,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE pour l'année 2020, au titre de l'aide au fonctionnement, les subventions suivantes :

- 80 000 euros à l'association « Centre Audonien et Francilien d'Art et de Culture (CAFAC) »,
- 27 160 euros à l'association « Compagnie DCA »,
- 30 000 euros à l'association « Les Demains Qui Chantent » (ex-Praxinoscope),
- 29 000 euros à l'association « Orchestre Symphonique Divertimento »,
- 65 000 euros à l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Aubervilliers - La Courneuve - Seine-Saint-Denis Île-de-France » dit « Pôle Sup'93 » ;



- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés à conclure avec les associations « Centre Audonien et Francilien d'Art et de Culture (CAFAC) », « Compagnie DCA », « Les Demains Qui Chantent » (ex-Praxinoscope) et « Orchestre Symphonique Divertimento » ;

- APPROUVE la convention, dont projet ci-annexé à conclure avec l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Aubervilliers - La Courneuve - Seine-Saint-Denis Île-de- France » dit « Pôle Sup'93 » ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :
Mme Derkaoui, M. Constant

pour l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Aubervilliers - La Courneuve - Seine-Saint-Denis Île-de- France » dit « Pôle Sup'93 »

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.